

Rencontre du 23/01/2017 : Mr Enguehard et une délégation du collectif « Saint-Lô- citoyens »

Les représentants d'associations, ayant participé sur invitation à la réunion de concertation du **mercredi 18 janvier 2017, sur le thème**

« Quelle maison des associations à Calmette et Guérin ? »

ont souhaité à l'unanimité que « Saint-Lô- Citoyens » soit leur porte-parole auprès de l'adjoint en charge de la vie associative à la ville de Saint-Lô.

C'est donc dûment mandatés que nous vous adressons en main propre une synthèse des questions, des attentes et des propositions.

Les échanges très fructueux ont souligné le souci partagé de considérer le transfert non pas comme un simple copier-coller mais bien comme l'opportunité d'ajouter de la « valeur » à ce qui existe actuellement à Schweitzer.

Observations - Questions sur le fond :

- Si la ville propose une école « exemplaire », peut-on espérer **une MDA « exemplaire »** ?
- Si oui, sur la base de **quel projet** ? Celui-ci est-il consultable ?
- **Quel échéancier ?**
- **Quel budget prévisionnel ?**
- Pourquoi n'avoir pas informé, consulté et associé **l'ensemble** des associations saint-loises **en amont, en particulier à la réunion du 25 janvier** ?
- Celles -ci souhaitent l'être sur la réalisation du plan et de l'aménagement des nouveaux locaux (cf. plan du site- nombre et superficie des salles-**accessibilité** et topographie des salles, équipements, fonctionnement...) ?
- Pourquoi l'**OVA** n'est-elle pas impliquée dans le projet ?
- Quelle seront sa place (cf. locaux) et son rôle dans cette nouvelle MDA ?
- Quels seront les **critères d'attribution des** locaux « permanents » ? Qui s'occupera de la réservation ponctuelle ou/et régulière des salles et selon quels critères ?
- La maison des associations doit-elle se limiter à **un seul lieu** ?

Questions d'ordre logistique :

- Quel **stationnement** pour le nouveau site de la MDA ?
- Comment sera gérée l'**accessibilité** des nouveaux locaux notamment pour les **handicapés** ?
- Le **déménagement** des associations disposant actuellement de locaux permanents bénéficiera-t-il des moyens techniques de la ville ?

Souhaits- Propositions concrètes :

- Prévoir l'**accès à Internet (wifi...)**
- Poser des **rideaux occultants** dans les salles
- **Insonoriser** les salles (y compris le préau fermé)
- Réserver une **salle spécifique (insonorisée) pour les pratiques musicales**
- Créer **un espace dédié à la convivialité et aux échanges entre membres d'associations diverses, avec mobilier adéquat, cuisinette, cafeteria, c'est un lieu où on se croise, où on vient discuter autour d'un verre...**